



LIVRET 1 COMMENT PLANTER EN VILLE ?

Fiche 1.3 Diversifier la palette végétale de projet

De quoi s'agit-il ?



parc de la Maison Darracq (Saint-Claude)

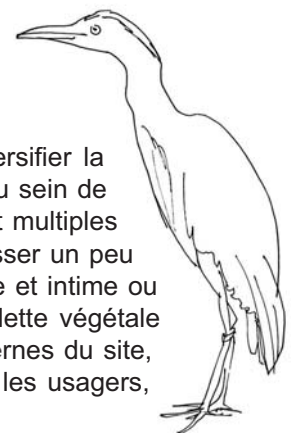
La végétation est souvent la première pierre de la Nature en Ville. Les plantations urbaines servent de support pour la constitution de micro-écosystèmes en abritant la faune qui vient s'y nourrir, s'y reposer, s'y reproduire ... (insectes, oiseaux, chiroptères*, petite faune du sol, etc.). Cette faune favorise en retour la dissémination de nombreuses plantes sauvages (herbacées, arbustes, etc.) qui enrichissent la végétation plantée initialement.

Diversifier les plantations urbaines permet donc d'augmenter la diversité biologique de la ville, tant végétale qu'animale. Mais cela a également plusieurs autres avantages.

Pourquoi le faire ?



Au-delà des avantages en termes de biodiversité urbaine, diversifier la palette végétale de projet permet de varier les ambiances au sein de l'aménagement. Les fonctions et les usages sont souvent multiples sur un même espace : on le traverse ou on vient y passer un peu de temps libre, on y recherche un petit coin tranquille et intime ou on veut profiter de la vue ... La variation de la palette végétale permet de renforcer les différentes ambiances internes du site, de les rendre plus lisibles et plus intuitives pour les usagers, plus agréables aussi.



Globalement, la diversité de la végétation urbaine permet d'égayer la ville en offrant une large palette de volumes, de formes, de couleurs et d'odeurs. On peut y voir également un intérêt pédagogique : cela permet aux citoyens de connaître un plus grand nombre d'espèces végétales, de les apprécier et de mieux les respecter ensuite.

De plus, la diversité botanique limite les risques de contagions parasitaires. En cas de plantations mono-spécifiques, si un parasite attaque un individu, le risque de contagion est très fort pour tout le patrimoine végétal du site. Le risque est beaucoup plus faible si les espèces sont variées.

Fiche 1.3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
de l'Environnement
et de l'Logement
DEAL
Guadeloupe



Comment le faire?

Diversifier la palette végétale d'un projet, c'est utiliser plusieurs espèces de plantes au lieu d'une seule. Par exemple, on peut réaliser un alignement arboré avec une alternance régulière de deux (voire trois) espèces d'arbres au lieu d'une seule. L'objectif est alors de trouver une harmonie dans l'effet visuel de l'ensemble en cherchant à ce que les atouts de l'un soit complémentaire avec les atouts de l'autre (époque et couleur de floraison par exemple). On peut aussi planter sur plusieurs strates, avec de petites plantes au pied de plus grandes.

Pour autant, il ne faut pas chercher à diversifier à tout prix. Il faut ainsi éviter l'utilisation des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui portent atteinte à la biodiversité de la Guadeloupe alors même que l'archipel fait partie intégrante du « hot-spot* » de biodiversité de la Caraïbe. On peut par exemple regretter la colonisation de l'aire centrale du Parc National par le Tulipier du Gabon et le Bambou commun. De la même manière il vaut mieux éviter d'introduire de nouvelles espèces ornementales en Guadeloupe parce que leur comportement est difficile à prévoir et qu'elles pourraient devenir elles aussi envahissantes pour les milieux naturels de l'archipel.



Diversité végétale à la mairie de Saint-Claude

EN PRATIQUE

principales espèces exogènes envahissantes (EEE) en ville :

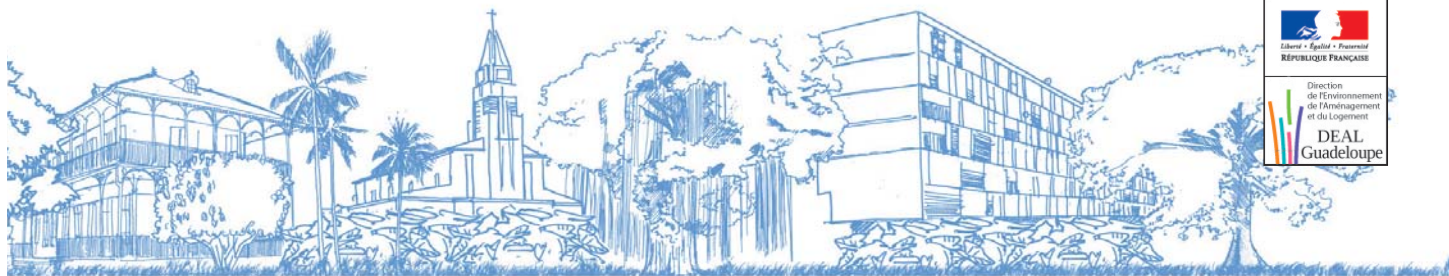
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Antigonon leptotus</i>	Liane corail	<i>Pinus caribaea</i>	Pin Caraïbe
<i>Arundo donax</i>	Canne de provence	<i>Spathodea campanulata</i>	Tulipier du Gabon
<i>Bambusa vulgaris</i>	Bambou commun	<i>Spathoglottis plicata</i>	Orchidée
<i>Eichhornia crassipes</i>	Jacinthe d'eau	<i>Syzygium jambos</i>	Pomme rose
<i>Melicoccus bijugatus</i>	Quenettier	<i>Terminalia catappa</i>	Amandier pays
<i>Pennisetum purpureum</i>	Herbe éléphant	<i>Typha latifolia</i>	Massette

quelques plantes indigènes pouvant être utilisées en ville :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Acacia muricata</i>	Tendre à caillou	<i>Cordia collococca</i>	Mapou rivière
<i>Begonia obliqua</i>	Bégonia blanc	<i>Eupatorium integrifolium</i>	Violette bord de mer
<i>Bontia daphnoides</i>	Olivier bord de mer	<i>Hura crepitans</i>	Sablier
<i>Byrsonima lucida</i>	Olivier pays	<i>Hymenaea courbaril</i>	Courbaril
<i>Calophyllum calaba</i>	Galba	<i>Hymenocallis caribaea</i>	Lis blanc bord de mer
<i>Canella winterana</i>	Bois cannelle	<i>Inga ingoïdes</i>	Pois doux
<i>Cedrela odorata</i>	Acajou rouge	<i>Lonchocarpus punctatus</i>	Bois savonnette
<i>Chrysobalanus icaco</i>	Icaquier	<i>Pimenta racemosa</i>	Bois d'inde
<i>Coccoloba uvifera</i>	Raisinier bord de mer	<i>Pithecellobium unguis-cati</i>	Griffe à chat
<i>Coccothrinax</i>	Palmier balai Caraïbe	<i>Roystonea oleracea</i>	Palmier royal élançé
<i>Conocarpus erectus</i>	Palétuvier gris	<i>Tabebuia heterophylla</i>	Poirier pays
<i>Citharexylum spinosum</i>	Bois carré	<i>Tecoma stans</i>	Tecomaria jaune

Le recours à des plantes indigènes (c'est-à-dire issues des milieux naturels de Guadeloupe) permet de s'affranchir de la problématique des EEE. De plus, il a souvent un impact plus fort sur la biodiversité que l'usage de plantes ornementales exogènes. En effet, les espèces indigènes ont naturellement leur place dans les écosystèmes de l'archipel et les interactions faune-flore sont donc plus riches, même en milieu urbain. Avec 1 530 espèces de plantes à fleurs et palmiers auxquelles il faut ajouter plus de 330 espèces de fougères ainsi que de nombreuses espèces de mousses et champignons, la flore locale de Guadeloupe est très riche et son potentiel d'usage ornemental est prometteur.

Attention tout de même à ne pas faire dériver le projet vers le catalogue de pépinière ! Il faut garder malgré tout un « fil rouge » capable d'assurer l'unité du projet. On peut s'appuyer pour cela sur un élément commun que l'on retrouve à travers le site par le biais d'un alignement ou d'une trame par exemple, avec des arbres ou palmiers à fort impact visuel.



➤ Quels exemples ?

Selon la Charte de l'Arbre du Grand Lyon (2000, 2011), aucune espèce d'arbre ne doit dépasser 10 % du patrimoine arboré global. Cette part a été fixée à 15 % à Bordeaux. Au-delà de la seule biodiversité, c'est surtout une meilleure résistance aux maladies qui est recherchée : puisque la plupart des maladies sont spécifiques à une espèce donnée, en cas de grave épidémie, seuls 10 % du patrimoine arboré de l'agglomération serait touché, limitant ainsi l'impact paysager de cette perte et le coût financier des abattages et replantations. Par le passé, de graves épidémies ont mis à mal le patrimoine arboré de nombreuses villes de France, comme le chancre coloré et le Tigre du Platane ou encore la graphiose de l'orme.

Pour diversifier les espèces végétales au sein des espaces verts et des alignements arborés, la Ville de Nantes développe des outils d'aide aux choix des essences végétales pour les aménagements urbains avec un guide décisionnel et des fiches-arbres qui synthétisent les caractéristiques de chaque essence.

Sous d'autres latitudes, la Ville de Montevideo (Uruguay) possède des alignements pluri-spécifiques* sur une grande partie de son réseau de plantations urbaines en bord de voirie.



Alignement pluri-spécifique à Grand-Bourg : Peltophores (*Peltophorum cyclocarpum*) et Saucissonniers (*Kigelia africana*)



Alignements pluri-spécifiques de Montevideo (Uruguay)



Plantations urbaines variées de Jellicoe Street - North Wharf (Nouvelle-Zélande)

Chez nous, certaines espèces végétales ornementales sont particulièrement sensibles aux attaques parasitaires.

C'est le cas par exemple de l'Hibiscus, de l'Ixora et des Cycas face aux cochenilles, des Crotons qui souffrent souvent d'attaques de pucerons, ou encore du Laurier rose, de l'Allamanda et des Frangipaniers qui subissent régulièrement d'importants dégâts causés par les chenilles.

Fiche 1.3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
de l'Environnement
de l'Aménagement
et du Logement
DEAL
Guadeloupe



➤ Pour en savoir plus...

Dispositions législatives

La diversification de la palette végétale, pratique qui limite les risques de contagion parasitaire, répond aux recommandations du **Plan Restaurer et valoriser la Nature en ville, engagement 4** (intégrer en amont les risques liés à la présence de la nature en ville), qui invite à « *considérer et gérer les risques par une réduction de la vulnérabilité [des aménagements] dès la conception* ».

Références

- ▶ Plante & Cité : Micand, A. (2011). « Faune / flore » in *Référentiel de gestion écologique des espaces verts* (p.30-32)
- ▶ IAURIF. *L'arbre en ville : plantation* (p. 76, 78)
- ▶ Le Gourrierc, S. (2012). *L'arbre en ville : le paysagiste concepteur face aux contraintes du projet urbain* (p. 14-15)
- ▶ Alterre Bourgogne (2010). « La diversité biologique, témoin de la qualité du milieu » in *La nature urbaine, ressources pour une ville durable*, article paru dans *Repères* n°54, juin 2010 (p. 8-9)
- ▶ Bourdeau-Lepage, L. *Nature(s) en ville*. Métropolitiques (50 p.)



Bibliothèque de Trois-Rivières



Olivier pays (*Byrsonima lucida*)
(Petit-Canal)



Bois carré (*Cytarexylum spinosum*)
(Parc Saint-Jean, Petit-Bourg)

Sitographie

- Plante & Cité (ingénierie de la nature en ville) : www.plante-et-cite.fr
- Conservatoire botanique (liste des EEE ; origine des plantes) : www.cbif.org
- DEAL (données sur les EEE) : www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr
- revue Métropolitiques (partage d'expériences et de savoir-faire sur la ville) : www.metropolitiques.eu/Nature-s-en-ville.html

À lire aussi en complément :

- Fiche 1.2,
- Fiche 1.5,
- Fiche 1.7,
- Fiche 1.10,
- Livret 2
- Fiche 3.6,

Glossaire

- * chiroptère : chauve-souris ;
- * hot-spot de biodiversité : zone d'une grande richesse de biodiversité au niveau mondial particulièrement menacée par l'activité humaine ;
- * pluri-spécifique : composée de plusieurs espèces (par opposition à mono-spécifique).